



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 1^{er} septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 26 août 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO, Michel MARTOIA, Valérie ESCOFFIER

Excusés : Nathalie COLONEL, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Michel PLEUCHOT pouvoir donné à Marijane GEISSLER, Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_03_01092025

Décision modificative n° 4 section d'investissement- Budget principal.

Madame le Maire indique que suite à la vente du terrain à la Communauté de Communes de la Matheysine, une modification du PLU est nécessaire, cette modification n'a pas été prévue dans le budget 2025 investissement au chapitre 20 compte 202. La délibération pour la décision modificative n°2 a été prise le 21 juillet 2025 pour un montant 4 272 euros. Suite à un travail supplémentaire concernant la modification du PLU, le devis a été réactualisé.

Il convient donc d'effectuer un mouvement de crédits du chapitre 23 (immobilisations en cours) compte d'imputation 231 vers le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) compte d'imputation 202.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un mouvement de crédit entre les chapitres 23 et 20.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

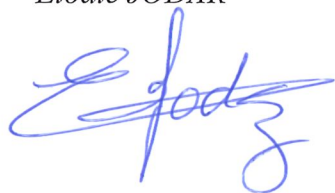
Vu le budget principal 2025,

Décide d'adopter la décision modificative n°4 au budget principal 2025 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	4 272.00 €	-1 950.00 €	1 950.00 €	4 272.00 €
20 Immobilisations incorporelles	4 272.00 €	0.00 €	1 950.00 €	6 222.00 €
202/20	4 272.00 €	0.00 €	1 950.00 €	6 222.00 €
23 Immobilisations en cours	381 875.24 €	-1 950.00 €	0.00 €	379 925.24 €
231/23 389	328 421.00 €	-1 950.00 €	0.00 €	326 471.00 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°4.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



Le Maire
Valérie CHALLON



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 septembre 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.

